

**COMPTE-RENDU DU BUREAU DU JEUDI 23 JUIN 2022 – 18h30 – Salle de réunion
CCAC**

Liste de présence :

	PRESENTS
BERTRAND COUROT	X
THIERRY BUSSY	excusé
JEAN NOTAT	X
ANTOINE BOURGUIGNON	X
DOMINIQUE SCHNEIDER	excusé
JEAN MARC VERDELET	excusé
CHRISTIAN COYON	X
MICHEL CURFS	X
NICOLAS LEROUGE	excusé
RICARDE MYRIAM- Observateur	absente
AGNES BLANCHET –Observateur	absente
PAULO CRESPO - Observateur	présent
FABRICE BRUAUX – Observateur	absent
SOPHIE CREVIER – Services	X
STEPHANIE FALLOT – Services	X
LIONEL PHILLIPOT – Services	X

DELIBERATIONS

Le bureau valide à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Aménagement ZA des Accrués 2 :

En raison de nouveaux projets d'implantation sur la ZA des Accrués 2 (Baluchi et Elan argonnais), il convient d'étudier le plan d'aménagement afin d'avoir une approche globale de l'évolution de la zone et :

- optimiser la desserte et les flux
- réduire les nuisances et les risques
- optimiser l'utilisation du foncier
- favoriser l'intégration paysagère des projets ainsi que dans le tissu existant

A cet effet, le bureau valide le devis de la société GIL s'élevant à 38.500 €HT et autorise le Président à le signer.

- Vote de crédits supplémentaires – Budget Déchets

Les crédits ouverts dans le budget DECHETS sont insuffisants pour permettre d'annuler des facturations de l'année dernière et de prendre en compte des montants admis en non valeur. Le bureau a autorisé les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000.00	
6541	Admissions en non-valeur	1 000.00	
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	- 4 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

- Indemnité Gymnase de Givry en Argonne

Le Président rappelle qu'un acte de vandalisme a été commis en avril 2021 au gymnase de Givry en Argonne, ayant occasionné des dégâts aux différentes installations,

L'assurance MMA - KESTLER a proposé d'indemniser la collectivité à hauteur de 2 540.60 et qu'une indemnité immédiate d'un montant de 1 865.60 € a déjà été encaissée le 31/12/2021.

L'indemnité différée, vient d'être versée, pour un montant de 675.00 €, le bureau autorise son encaissement.

- Vote de crédits supplémentaires – Budget Général

Les crédits prévus en investissement pour le Moulin/Musée de Valmy sont de 45 000 €.

Les travaux de réfection complète de la peinture des murs encadrant l'accès au Musée ont été commandés pour un montant de 47 436 €. Le bureau valide les virements de crédits suivants afin d'ajouter 5000 € sur l'opération :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135-6082	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000.00	
2315-1000	Installations, matériel et outillage techniques	- 5 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

- Vote de crédits supplémentaires – Budget Eau potable

Les crédits prévus au budget Eau potable pour les travaux de dévoiement de canalisations des ponts de Vienne la Ville sont insuffisants. Le bureau valide les virements de crédits suivants afin d'ajouter 5000 € sur l'opération :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21531-3222	Réseaux d'adduction d'eau	5 000.00	
2315-1000	Installations, matériel et outillage techniques	- 5 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

POINTS ABORDÉS

Le bureau valide la note de synthèse ainsi que le projet de rapport d'activités qui seront à l'ordre du jour du Conseil du 30 juin.

Parc Eolien Virginy : Le bureau donne un avis favorable au La demande de permis de construire a été déposé et la société SAS PARC EOLIEN DU RU souhaiterait recueillir l'avis de la CCAC.

DETR 2022 : La collectivité a reçu une notification favorable pour une DETR de 20% sur la reconstruction de la STEP Vienne le Château (136.000 €) et de 20% pour l'interconnexion eau potable Cernay/Ville sur Tourbe (124.940 €). En revanche, les autres dossiers inférieurs à 100 000 € n'ont pas été retenus : toiture école Robert Lancelot, matériel numérique pour les écoles, ad'ap gymnases, cantine Villers en Argonne

COMMUNICATION : Freddy LOUIS assurera la collecte, la rédaction et la coordination de la Communication à compter 1^{er} juillet en contrat supplémentaire d'1 an + 6/35^e

Internat du LEP : 3 candidatures ont été adressées à la Région pour reprendre et convertir l'internat. La Région nous informe qu'un candidat serait retenu pour faire du logement locatif.

FACTURES COLS DE CYGNE : tous les cols de cygne ne donnent pas lieu à facturation d'eau dans le secteur Nord. Un point doit être fait pour régulariser.

VRD : le vice-président en charge de la Voirie informe qu'entre les nids de poules, les travaux d'enduisages et les travaux d'accompagnement du Département, 60 000 € supplémentaires seraient nécessaires au budget de fonctionnement.